

**Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 30/11/2011**

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 30 NOVEMBRE 2011 A 18 h 00  
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Sous la présidence de Monsieur Claude LAROCHE, Maire.

Etaient présents : Claude LAROCHE, Christian SANSEIGNE , Nicolas LAROCHE, Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Romain BONNET, Charly NICOLLE

Etaient absents : Olivier DELAITRE, Sébastien AUFRERE, Jérémy VENON, Cyril GAUTHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Christian SANSEIGNE

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- \* 1 – Acceptation de chèques GROUPAMA
- \* 2 – Indemnité de conseil au Receveur Municipal
- \* 3 – Nettoyage des bassins de la station de pompage
- \* 4 – Colis de fin d'année des aînés
- \* 5 - Sécurité de la RD 965
- \* 6 – Bulletin municipal
- \* 7 – Demande de branchement au réseau d'eau potable
- \* 8 – Alimentation en électricité de l'ancien logement et salle d'école
- \* 9 - Questions diverses

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

\*\*\*\*\*

**1 – ACCEPTATION DE CHEQUES GROUPAMA**

Le maire présente à l'assemblée deux chèques de la compagnie d'assurance GROUPAMA d'un montant de 2 267,78 € en remboursement se traitement et charges patronales, pour la période du 24/08 au 31/10/2011, suite à l'arrêt maladie de Mme VOCORET Marie-Ange, secrétaire de mairie, dans le cadre du contrat assurance du personnel.

## **Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 30/11/2011**

Le conseil municipal accepte les chèques présentés et charge le maire d'en effectuer l'encaissement ainsi que pour le prochain qui arrivera en remboursement de la période du 1<sup>er</sup> au 13 novembre 2011.

### **Texte de la délibération n° 01/30/11/2011**

Le maire soumet à l'assemblée deux chèques pour un montant de 2 267,78 € en remboursement d'indemnités journalières et charges patronales pour la période du 24/08/2011 au 31/10/2011 dans le cadre du contrat d'assurance du personnel, concernant l'arrêt maladie de Mme VOCORET Marie-Ange, secrétaire de mairie.

Considérant que Mme VOCORET Marie-Ange a repris le travail le 14 novembre 2011, plusieurs arrêts de prolongation ont été établis, en conséquence d'autres remboursements pour la période du 1<sup>er</sup> au 13 novembre 2011 sont à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Accepte les chèques présentés ainsi que les prochains chèques à recevoir et autorise le maire en en effectuer les encaissements.

### **2 – PARTICIPATION A LA CLASSE DE DECOUVERTE DES CM2**

Le maire soumet à l'assemblée une demande de participation pour un séjour de classe de neige des CM2 des enfants scolarisés à Chablis. Cinq enfants de la commune sont concernés.

Le conseil municipal, à la majorité vote une participation forfaitaire de 200,00 €

### **Texte de la délibération n° 02/30/11/2011**

Le maire soumet à l'assemblée une demande de participation à la classe de découverte des CM2, scolarisés à Chablis pour un séjour de classe de neige du 16 au 20 janvier 2012, cinq enfants de la commune sont concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

Vote une participation forfaitaire de 200,00 € qui sera prélevée à l'article 6574 du budget primitif 2011.

### **3 – INDEMNITE DU RECEVEUR**

Le maire rappelle à l'assemblée que le receveur municipal a changé en mars 2011, que l'indemnité qui lui est allouée est nominative et qu'il convient donc d'en délibérer afin d'attribuer l'indemnité à Monsieur Nicolas DABET actuellement en poste à Tonnerre depuis mars 2011. Le conseil municipal accepte d'attribuer à Monsieur DABET l'indemnité de conseil sur la même base que son prédécesseur.

**Texte de la délibération n° 03/30/11/2011**

Le Conseil Municipal,

*VU* l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

*VU* le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

*VU* l'arrêté interministériel du 16 décembre relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

***DECIDE :***

☞ de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil

☞ d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

☞ que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. DABET Nicolas, Receveur municipal.

☞ de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

**4 – DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE**

Le maire informe l'assemblée qu'il est saisi de deux demandes de raccordement au réseau d'eau potable :

L'une de M. et Mme BOVE Olivier pour la construction de leur maison d'habitation « rue de Grillot », s'agissant d'un nouveau branchement au réseau communal celui-ci suivra la procédure habituelle fixée par le conseil municipal.

L'autre concerne la demande de Monsieur DE OLIVEIRA SANTOS Antonio pour déplacement et remplacement d'un compteur dans des bâtiments situés Route de Mont de milieu dont il est propriétaire et où il effectue actuellement des travaux de restauration.

Le maire fait part des remarques du plombier signalant que compte tenu de la vétusté de l'installation il sera nécessaire de repartir avec une canalisation neuve à partir de la canalisation principale.

Au vu de la situation des bâtiments, il n'est pas souhaitable d'installer le compteur en limite de propriété sur le trottoir très étroit compte tenu de l'intense trafic de poids lourds sur la RD 965.

Le conseil municipal accepte de prendre en charge ce remplacement de compteur au vu de la situation.

## **Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 30/11/2011**

### **Texte de la délibération n° 04/30/11/2011**

Le maire soumet à l'assemblée la demande de déplacement et remplacement pour non fonctionnement du compteur d'eau potable présentée par Monsieur DE OLIVEIRA SANTOS Antonio, propriétaire de deux bâtiments route de Mont de Milieu actuellement en cours de restauration complète.

Compte tenu de la situation de ces bâtiments, en limite de la R.D 965 à un endroit rétréci avec un trafic routier intense, les poids lourds doivent souvent empiéter sur le trottoir étroit le long de ces bâtiments, il est donc inenvisageable d'installer un coffret avec compteur à l'extérieur de la propriété.

Après consultation du plombier intervenant sur le réseau d'eau communal, il s'avère que vu l'ancienneté de l'installation il sera nécessaire de remplacer la canalisation existante à partir de la canalisation principale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Considérant la situation des bâtiments et la vétusté de l'installation, ACCEPTE la prise en charge de ces travaux en temps qu'entretien de réseau.

### **5 – NETTOYAGE DE LA STATION DE POMPAGE**

Le maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder au nettoyage des bassins de la station de pompage afin de pouvoir remettre en service l'alimentation de la commune sur le captage de la commune.

Le rendez-vous est fixé avec des membres du conseil le vendredi 9 décembre 2011.

### **6 – NETTOYAGE DE LA LAGUNE**

Le maire signale le dysfonctionnement de la lagune en période des vendanges, il propose un curage par une entreprise agréée.

Le conseil municipal accepte les travaux de curage de la lagune.

**Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 30/11/2011**

### **7 – COLIS DE FIN D'ANNEE DES AINES**

Il sera procédé comme les années passées à la confection d'un colis de fin d'année pour les aînés de la commune. Le conseil municipal décide qu'à compter de 2012, l'âge d'attribution sera porté à 70 ans, toutefois les personnes entre 65 et 70 ans qui bénéficient actuellement du colis ne feront l'objet d'aucun changement.

**8 – SECURITE DE LA RD 965**

Le maire propose l'installation de radars pédagogique qui pourraient être subventionnés par le conseil général. Le conseil émet un avis favorable et charge le maire d'en faire la demande auprès du département.

**9– SUPPRESSION DE COMPTEUR D'EAU**

Le maire fait part de plusieurs demandes de suppression de compteur d'eau qui n'ont plus aucune utilité. Le conseil décide d'étudier chaque cas et d'effectuer les suppressions avec bouchonnage pour éviter tout problème de fuite.

**10 – ELECTRICITE DE L'ANCIEN LOGEMENT ET ECOLE**

Le maire signale que le compteur électrique de l'ancienne salle d'école et du logement a été supprimé. Il propose un branchement avec la mairie/salle des fêtes pour un simple éclairage. Le conseil décide de faire étudier le travail par un professionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de questions à poser, le maire lève la séance à 19 heures 30.

## Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 30/11/2011

\*\*\*\*\*

Liste des délibérations prises : du numéro 01/30/11/2011 au 04/30/11/2011

**Délibération n° 01/30/11/2011** : Acceptation de chèques de GROUPAMA

**Délibération n° 02/30/11/2011** : Participation à la classe de découverte des CM2

**Délibération n° 03/30/11/2011** : Indemnité du Receveur

**Délibération n° 04/30/11/2011** : Demande de branchement au réseau d'eau potable

Les membres présents :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Visa de présence</b>	<b>Visa par procuration</b>
<b>LAROCHE Claude</b>	<b>Maire</b>		
<b>SANSEIGNE Christian</b>	<b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>		
<b>AUFRERE Sébastien</b>	<b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>Absent</b>	
<b>NICOLLE Charly</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>COLLON Xavier</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>LAROCHE Nicolas</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>BONNET Romain</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>DELAITRE Olivier</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Absent</b>	
<b>AUFRERE Stéphane</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>VENON Jérémy</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Absent</b>	
<b>GAUTHERON Cyril</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Absent</b>	